

Conseil municipal du 31 mars 2026

Résumé pour notre site - positions et questions soulevées

Retrouvez ci-dessous notre analyse du conseil municipal, avec les éléments essentiels et nos positions.

Pouvoirs délégués au maire

À notre demande et en rappel de l'obligation légale (article L2122-22 du CGCT), M. le Maire s'est engagé à faire un compte-rendu régulier et précis de ses décisions dans le cadre de ses nombreuses délégations. Nous en prenons acte.

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Pour la liste d'opposition : M. David Koren (titulaire) et M. Robert Tombakdjian (suppléant).

Abandon du projet de restructuration du groupe scolaire Saint-Roch

Lors du conseil municipal du 31 mars 2026, Monsieur le Maire a invoqué une hypothétique baisse des effectifs et « l'intérêt général » pour abandonner le projet de restructuration du groupe scolaire Saint-Roch. Une décision surprenante au lendemain des élections municipales.

En effet, dans le bulletin communal Infos Levens (automne 2023) en page 21, M. le Maire présentait en ces termes la nécessité d'une restructuration de l'école élémentaire Saint-Roch :

« L'école élémentaire a été construite par ajouts successifs. Des extensions ont été réalisées depuis les années 80 sans grande cohérence fonctionnelle, ni unité architecturale. L'organisation fonctionnelle de l'école n'est pas optimisée avec des espaces dans plusieurs bâtiments et sur plusieurs niveaux, des accès multiples, des passages extérieurs, des circulations et des sanitaires non adaptés aux personnes à mobilité réduite. L'école élémentaire dispose aujourd'hui d'une cuisine et d'une salle à manger d'une surface réduite et bruyante pour 300 rationnaires. Certaines salles de classe sont trop petites, il y a une carence d'espaces de stockage, de sanitaire et de surfaces extérieures sous préau. Les enfants ne disposent pas de terrain de sport. En outre, l'école est chauffée par des convecteurs électriques ».

Cette annonce interroge deux ans après le lancement du concours d'architectes, la nécessité des travaux décrits ci-dessus ne reposant pas sur une extension mais sur une mise aux normes de l'existant.

Le conseil municipal du 8/07/2024 avait donné l'autorisation à M. le Maire pour signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le groupement SARL BPA Architecture pour un montant provisoire de 986.913,60 euros TTC.

À combien s'élèvent les frais d'étude engagés à ce jour par la commune pour ce projet ? Les surcoûts successifs (et non exhaustifs) de la future maison de santé empêcheraient-ils implicitement la commune de Levens d'investir dans d'autres projets structurants ?

Le montant total de la restructuration de l'école (5,1 millions d'euros) nous paraît très élevé, si on l'ajoute à la construction de la maison de santé dont le coût prévu, hors logements, s'élève à 3,7 millions d'euros, soit presque le double de la maison de santé de Tourrette-Levens (2

millions d'euros).

Pour nous, il n'est pas question d'opposer santé et éducation, ces deux piliers fondamentaux de notre commune.

La mairie s'appuie sur des tendances nationales récentes pour annoncer une baisse des effectifs. Cependant, le ministère de l'Éducation nationale, dans ses prévisions d'effectifs, précise que cette tendance baissière concernera très peu les Alpes-Maritimes (cf. carte ci-dessous).

Ainsi, à chaque rentrée, le nombre d'élèves de l'école élémentaire Saint-Roch augmente, avec une moyenne actuelle autour de 27 élèves par classe. De plus, comme l'a souligné M. Koren lors du conseil municipal, M. le Maire ne comptabilise pas les enfants des familles qui vont occuper les logements en construction.

Notre position

Vu le caractère indispensable de cette restructuration pour la sécurité et le bien-être de nos enfants (création d'un centre de loisirs sans hébergement et d'un terrain de sport, rénovation de la cantine pour une meilleure hygiène alimentaire, nouvelle entrée sécurisée, accès PMR, isolation thermique, etc.), indépendant du nombre d'élèves, il est urgent de réfléchir à des alternatives moins onéreuses permettant de sécuriser à la fois le projet de maison de santé et celui de la restructuration de l'école élémentaire.

Bouton conseillé sur le site : « [Voir le compte-rendu complet](#) »